



Guide aux parents 2016-2017

Document
de référence
À CONSERVER



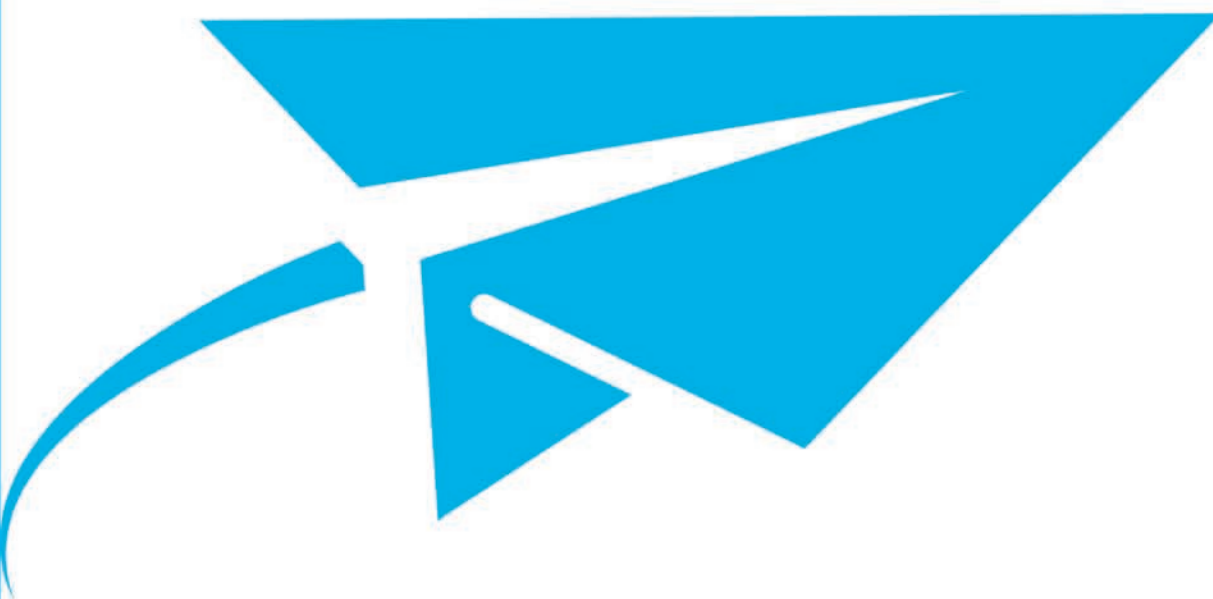


Table des matières

Carte géographique du territoire.	4	Fermeture des établissements lors d'intempéries ou en cas de force majeure.	14
Bienvenue à la commission scolaire de la Capitale!	6	Application mobile.	14
Dates importantes.	7	Quelles sont les procédures d'admission et d'inscription?	15
Portes ouvertes et séances d'information	7	Service à la clientèle et processus de traitement d'une plainte	17
Place aux parents!	8	Protecteur de l'élève	17
Découvrez la vie scolaire à son meilleur!	10	Formation professionnelle	18
Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement.	11	Éducation des adultes	18
Comment fonctionnent les services de garde?	12		
Transport scolaire	13		



**Commission
scolaire de
la Capitale**

Carte géographique

du territoire de la commission scolaire de la Capitale

ÉCOLES PRIMAIRES

SECTEUR DUBERGER

- 1** École de la Mosaïque
- 2** École Du Domaine
- 3** École Jean-XXIII

SECTEUR LES SAULES

- 4** École du Buisson
- 5** École Sainte-Monique
- 6** École des Écrivains

SECTEUR HAUTE-VILLE

- 7** École Anne-Hébert
- 8** École internationale de Saint-Sacrement
- 9** École Saint-Jean-Baptiste

SECTEUR VANIER

- 10** École Notre-Dame-du-Canada
- 11** École Sans-Frontière

SECTEUR CENTRE-VILLE

- 12** École Saint-Malo
- 13** École Marguerite-Bourgeois
- 14** École Sacré-Cœur

SECTEUR LIMOILOU/ NORD-EST

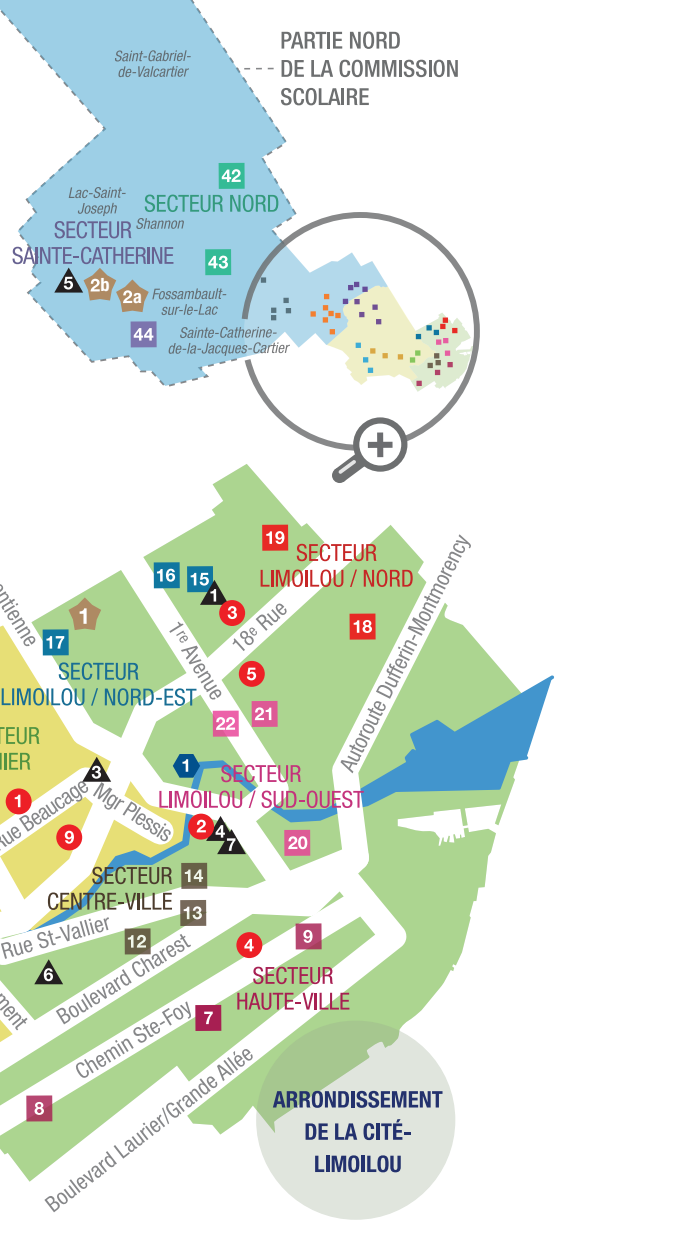
- 15** École Saint-Paul-Apôtre
- 16** École Saint-Albert-le-Grand
- 17** École Sainte-Odile

SECTEUR LIMOILOU/NORD

- 18** École Dominique-Savio
- 19** École des Jeunes-du-Monde

SECTEUR LIMOILOU/ SUD-OUEST

- 20** École des Berges
- 21** École Saint-Fidèle
- 22** École de la Grande-Hermine



CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- 1 Centre de formation professionnelle de Limoilou
- 2 Centre de formation professionnelle de Neufchâtel
- 3 Centre de formation professionnelle de Québec
- 4 Centre de formation professionnelle Wilbrod-Bherer
- 5 École de foresterie de Duchesnay
- 6 École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec (ÉMOICQ)
- 7 École hôtelière de la Capitale

CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES

- 1 Centre Louis-Joliet
- 2 Centre Saint-Louis

ÉCOLES PRIMAIRES-SECONDAIRES

- 1 École régionale des Quatre-Saison
- 2a École institutionnelle Jacques-Cartier / 2b Saint-Denys-Garneau
- 3 École L'Odysée

ÉCOLES SECONDAIRES

- 1 École Boudreau
- 2 École Cardinal-Roy
- 3 École Jean-de-Brébeuf
- 4 École Joseph-François-Perrault
- 5 École secondaire de la Cité
- 6 École secondaire de Neufchâtel
- 7 École secondaire La Camaradière
- 8 École secondaire Roger-Comtois
- 9 École secondaire Vanier

SECTEUR EST

- 23 École de l'Accueil
- 24 École du Beau-Séjour
- 25 École du Vignoble
- 26 École Saint-Bernard
- 27 École Les Prés-Verts
- 28 École de l'Escabelle
- 29 École de l'Apprenti-Sage

SECTEUR CENTRE

- 30 École de Château-d'Eau
- 31 École de La Source
- 32 École de l'Aventure
- 33 École de l'Arc-en-Ciel
- 34 École de La Chaumière
- 35 École d'éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges
- 36 École Saint-Claude

SECTEUR OUEST

- 37 École de La Chanterelle
- 38 École Jules-Émond
- 39 École Amédée-Boutin
- 40 École du Val-Joli
- 41 École à l'Orée-des-Bois

SECTEUR NORD

- 42 École du Joli-Bois
- 43 École Alexander-Wolff

SECTEUR SAINTE-CATHERINE

- 44 École des Explorateurs



Bienvenue à la commission scolaire de la Capitale!

Pierre Lapointe
Directeur général

Manon Robitaille
Présidente

Le guide aux parents constitue un outil de référence qui vous sera utile tout au long de l'année scolaire.

À travers ces pages, vous y trouverez notamment l'information concernant votre commission scolaire, le transport, les services de garde, les dates importantes ainsi que les comités auxquels vous pouvez participer.

Soyez assurés que les membres du conseil des commissaires, l'équipe de la direction générale et tous les membres du personnel de la commission scolaire travaillent en étroite

collaboration pour offrir à vos enfants des services éducatifs de qualité qui leur permettront de réussir leur projet de vie.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos enfants, une excellente année scolaire!

La présidente,

Manon Robitaille

Le directeur général,

Pierre Lapointe



Dates importantes

Rentrée scolaire	29 août 2016
Congé de la Fête du travail	5 septembre 2016
Journées pédagogiques fixes avant Noël (primaire et secondaire)	19 septembre, 14 octobre, 17 et 18 novembre 2016 *
Congé de l'Action de grâce	10 octobre 2016
Vacances de Noël	du 23 décembre 2016 au 6 janvier 2017
Journées pédagogiques fixes après Noël (primaire et secondaire)	9 et 30 janvier, 24 février, 24 mars, 28 avril, 19 mai 2017 *
Inscription scolaire pour le préscolaire, le primaire et la 1 ^{re} secondaire	du 8 au 17 février 2017
Inscription scolaire pour la 2 ^e à la 5 ^e secondaire	du 13 au 17 mars 2017
Semaine de relâche	du 6 au 10 mars 2017
Congé de Pâques	14 et 17 avril 2017
Congé de la Journée nationale des patriotes	22 mai 2017
Fin de l'année scolaire	22 juin 2017

* S'ajoutent trois journées pédagogiques qui constituent une réserve pour les fermetures d'écoles en cas de force majeure.



Place aux parents!

Les parents peuvent faire valoir leurs points de vue et participer à la vie scolaire en s'impliquant au sein d'une des instances ou d'un des comités suivants.

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement se prononce sur des enjeux importants pour l'école : projet éducatif, plan de réussite, temps alloué aux matières, règles de conduite et mesures de sécurité, budget, etc. Les membres du conseil d'établissement sont élus lors de l'assemblée générale annuelle de l'école, qui a lieu au mois de septembre.

Organisme de participation des parents

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'école, qui a lieu au mois de septembre, les parents peuvent décider de former un organisme de participation des parents (OPP). Les parents membres d'un OPP s'engagent dans le projet éducatif de l'école et réalisent divers projets et activités en collaboration avec le personnel de l'école.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Ce comité a pour mandat de donner son avis sur la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* de la commission scolaire et sur l'affectation des ressources financières. Il est aussi invité à donner son avis sur l'application des plans d'intervention élaborés par le personnel du secteur de l'adaptation scolaire.

Comité de parents

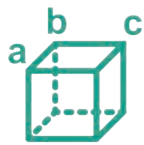
Le comité de parents, formé d'un représentant élu par l'assemblée des parents de chaque école, représente les intérêts des parents auprès de la commission scolaire. Le comité est consulté sur différentes questions importantes, dont le plan stratégique de la commission scolaire et la répartition des services éducatifs entre les écoles ou les principes de répartition budgétaire entre celles-ci.

Séances régulières du comité de parents

Les séances régulières du comité de parents sont publiques et se tiennent dès 19 h 30 à l'école Cardinal-Roy, située au 50, rue du Cardinal-Maurice-Roy. Les personnes qui désirent prendre la parole doivent s'inscrire avant l'ouverture de la séance.

- 11 octobre 2016 (Assemblée d'élections)
- 22 février 2017
- 26 octobre 2016
- 22 mars 2017
- 23 novembre 2016
- 26 avril 2017
- 14 décembre 2016
- 24 mai 2017
- 25 janvier 2017
- 14 juin 2017

b c



1 2 3





Découvrez la vie scolaire à son meilleur !

La commission scolaire de la Capitale (CSC) est heureuse de vous accueillir sur sa page Facebook.

Cette plateforme nous permet de communiquer plus facilement et plus rapidement avec vous : les parents, les élèves, les futurs élèves, les partenaires de notre organisation et les citoyens de notre territoire.

Vous y découvrirez une vie scolaire riche, dynamique et insoupçonnée !

Nous partageons avec vous une foule d'information s'appuyant sur la triple mission de nos établissements :

- Instruire dans un mode de savoir

- Socialiser dans un monde pluraliste
- Qualifier dans un monde de changement

Vous retrouverez aussi :

- Les avis de fermeture d'établissement
- Les offres d'emploi à la CSC
- Les événements publics
- Les nouveautés
- Et beaucoup plus encore!

Suivez-nous en grand nombre !



Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)

Pour améliorer votre situation personnelle et professionnelle

Pour qui?

- personnes âgées de 16 ans et plus qui ne fréquentent pas l'école;
- sans diplôme d'études secondaires ou professionnelles.

Pourquoi?

- faire le point sur sa situation;
- faire une démarche d'orientation;
- organiser un retour sur le marché du travail;
- planifier un retour aux études;
- trouver son projet de vie.

L'équipe des SARCA vous offre un soutien personnalisé :

- une exploration de vos acquis;
- de l'information sur les métiers;
- de l'information sur les programmes de formation;
- une référence vers des services;
- un suivi en formation.

L'équipe des SARCA est là pour :

- vous écouter;
- vous aider à réaliser votre projet de vie;
- vous diriger vers les bonnes ressources;
- vous accompagner tout au long de vos démarches.

Prenez un rendez-vous avec nos conseillers. Les services sont gratuits.

**Un seul numéro :
418 686-4040, poste 6399**

Deux endroits pour nous rencontrer :

Secteur Loretteville
Centre Saint-Louis
262, rue Racine, Québec

Secteur Limoilou
Centre Louis-Joliet
1201, rue de la Pointe-aux-Lièvres, Québec

maviemonmetier.ca
sarca@cscapitale.qc.ca



Comment fonctionnent les services de garde?

La commission scolaire offre des services de garde en milieu scolaire dans tous ses établissements d'enseignement primaire.



La période d'ouverture des services de garde en milieu scolaire couvre les journées de classe du calendrier scolaire, en dehors des heures d'enseignement : le matin (avant la classe), le midi et l'après-midi (après la classe). Ils sont aussi offerts pendant les journées pédagogiques et en fonction des besoins du milieu, durant la semaine de relâche.

Dans le cadre du projet éducatif de l'école, le service de garde a la mission suivante :

SOUTENIR l'enfant dans son développement :

- en collaborant avec la famille et l'école;
- en respectant ses besoins;
- en offrant un service de qualité garantissant sa santé, sa sécurité et son bien-être.

SOCIALISER l'enfant :

- en le respectant dans son milieu;
- en stimulant son sentiment d'appartenance;
- en visant le développement de ses habiletés sociales;
- en lui apprenant le partage et la vie en collectivité.

DÉVELOPPER l'enfant :

- en respectant ses besoins et en tenant compte de son développement global;
- en privilégiant le jeu comme un de ses moyens d'apprentissage;
- en stimulant sa créativité, son autonomie et le développement de ses compétences;
- en l'inscrivant au cœur de la mission éducative de l'école.

Chaque service de garde établit son programme d'activités en tenant compte de ces trois objectifs. Les activités sont dirigées par des équipes d'éducateurs et d'éducatrices qui ont à cœur le bien-être de l'enfant et qui, grâce à des formations offertes par la commission scolaire, peuvent actualiser leurs méthodes de travail. L'inscription se fait à l'école auprès de la technicienne du service de garde.



Transport scolaire

Chaque année, la commission scolaire de la Capitale transporte en toute sécurité plus de 10 470 élèves. C'est plus de 225 véhicules qui parcourent plus de 14 000 km par jour.

Le transport scolaire est offert gratuitement, matin et soir, aux élèves suivants :

- l'élève du **préscolaire** qui réside* à une distance supérieure à **800 mètres**;
- l'élève du **primaire** qui réside* à une distance supérieure à **1,6 kilomètre**;
- l'élève du **secondaire** qui réside* à une distance supérieure à **2 kilomètres**;
- l'élève qui doit emprunter une **zone considérée à risque** (lorsque plusieurs des facteurs suivants sont présents : la vitesse et la densité de la circulation, le degré de visibilité, l'absence de trottoir, l'absence de feux de circulation pour véhicules et piétons);
- l'élève du préscolaire, du primaire ou du secondaire **ayant besoin d'un transport adapté** et celui qui détient un **certificat médical** accepté par la commission scolaire.

Les parents d'élèves n'ayant pas droit au transport scolaire peuvent soumettre une demande. S'il reste des places, il est possible de profiter du service au prix de 375 \$ pour un enfant, 667 \$ pour deux enfants et 875 \$ pour trois et plus.

* L'admissibilité au transport est déterminée en fonction de l'adresse principale de l'élève, située à l'intérieur du bassin de l'école que l'élève doit fréquenter. En cas de garde partagée, il revient aux parents de choisir une seule adresse pour l'élève.

Transport du midi

Le transport du midi est offert au prix de 375 \$ pour un enfant, 667 \$ pour deux enfants et 875 \$ pour trois et plus.

Pour signaler un problème, appelez au 418 525-8121.

Pour connaître la *Politique relative à l'organisation du transport scolaire* de la commission scolaire, consultez le **cscapitale.qc.ca** à la section « Notre organisation » sous l'onglet « Politiques et règlements ».

Laissez-passer en ligne

Le laissez-passer de votre enfant doit être récupéré après le 18 août 2016 sur le site **cscapitale.qc.ca**. Dans la section « Trouver mon autobus », saisissez votre code postal et le numéro de fiche de votre enfant. Vous accéderez ainsi aux données d'embarquement. Le numéro de fiche se trouve sur un bulletin, un horaire, une carte étudiante ou une facture d'effets scolaires. Pour les élèves du préscolaire, vous trouverez le numéro de fiche sur la confirmation d'inscription.

Consultez le : <http://transport.cscapitale.qc.ca>

Fermeture des établissements

LORS D'INTEMPÉRIES OU EN CAS DE FORCE MAJEURE

Afin d'assurer la sécurité des élèves, il arrive que la commission scolaire doive fermer un ou des établissements, lors d'intempéries ou en cas de force majeure (panne électrique, problème de chauffage, etc.). L'information est rapidement disponible sur la page d'accueil de son site Internet **cscapitale.qc.ca**, sur sa page Facebook Commission scolaire de la Capitale, par téléphone au **418 686-4040**, sur son application mobile en plus d'être transmise aux stations radiophoniques et aux stations de télévision locales.

Veuillez noter qu'il appartient au parent, s'il juge que toutes les conditions de sécurité ne sont pas présentes, de garder l'enfant à la maison, et ce, même si la commission scolaire n'annonce pas la fermeture de ses établissements.

- Lors d'une **fermeture avant le début des classes, les services de garde sont également fermés**. La commission scolaire diffuse l'information vers **6 h**.
- Lors d'une **fermeture en cours d'avant-midi***, les services

de garde demeurent ouverts en fonction des modalités établies par chaque service de garde. La commission scolaire diffuse l'information **entre 9 h et 9 h 30**.

- Lors d'une **fermeture en cours d'après-midi***, **les services de garde demeurent ouverts** en fonction des modalités établies par chaque service de garde. La commission scolaire diffuse l'information entre **13 h 45 et 14 h**.
- Lors d'une **fermeture en soirée** (centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes), la commission scolaire diffuse l'information vers **14 h**.
- La décision de fermer les établissements s'applique également aux centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes.

Dans tous les cas, la décision vise à assurer la sécurité des élèves.

** En cas de fermeture en cours de journée, les membres du personnel des écoles et du secteur du transport seront présents et assureront la sécurité des élèves.*

Application mobile

COMMENT RECEVOIR LES ALERTES DE FERMETURE SUR VOTRE TÉLÉPHONE INTELLIGENT?



Il est possible de recevoir les alertes de fermeture d'école sur votre téléphone intelligent grâce à l'application mobile **Commission scolaire de la Capitale mobile**. Grâce à cette application **gratuite**, vous pourrez :

- recevoir des messages de la commission scolaire lors de situations urgentes ou de dernière minute, comme les avis de fermeture lors des tempêtes de neige ou en cas de force majeure, les périodes d'inscription et autres renseignements pertinents;
- recevoir des avis divers de l'école primaire, secondaire, du centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes de votre choix;

- profiter des outils de votre appareil intelligent pour joindre facilement par téléphone ou par courriel votre établissement scolaire;
- localiser rapidement le parcours routier vers un établissement scolaire.

Pour recevoir les alertes, téléchargez l'application Commission scolaire de la Capitale mobile sur l'App Store ou sur Google play.



Quelles sont les procédures d'admission et d'inscription?

PÉRIODES D'INSCRIPTION

du 8 au 17 février 2017 pour le préscolaire, le primaire et la 1^{re} secondaire
du 13 au 17 mars 2017 pour la 2^e à la 5^e secondaire

Aux fins de l'obtention de la gratuité scolaire, en plus du document habituel de l'État civil pour les nouveaux élèves, les parents doivent attester leur résidence au Québec au moyen d'un des documents suivants :

- la copie de l'avis de cotisation de Revenu Québec (RQ);
- un relevé d'emploi (relevé 1);
- un avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ);
- une facture d'un organisme reconnu tel que Hydro-Québec ou d'une compagnie de téléphone où figurent le nom et l'adresse du parent;

ou

- possibilité de présenter le permis de conduire au Québec.

Pour les élèves qui fréquentent déjà une de nos écoles et qui poursuivront au primaire ou en 1^{re} secondaire l'an prochain :

Ces élèves recevront en classe un formulaire personnalisé. Les parents devront valider l'information contenue dans le formulaire, le remplir, le signer et le retourner à l'école avant la date indiquée.

Pour les élèves qui poursuivront en 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e secondaire :

Le formulaire d'inscription sera transmis avec le formulaire « Choix de cours » pendant la période du 13 au 17 mars 2017.

Pour les élèves qui fréquenteront le préscolaire 5 ans (maternelle) :

Les parents doivent se présenter à l'école de leur bassin avec l'**original** du certificat de naissance (grand format) de leur enfant émis par le directeur de l'État civil¹. Le carnet de santé est également requis.

NOTE IMPORTANTE

Certaines écoles fixent une journée spéciale pour accueillir parents et enfants. Pour connaître cette journée, communiquez avec l'école de votre quartier.

Pour les nouveaux élèves qui résideront sur le territoire de la commission scolaire :

Les parents doivent se présenter à l'école de leur bassin, durant la période d'inscription mentionnée plus haut, avec l'original du certificat de naissance (grand format) de leur enfant émis par le directeur de l'État civil¹ et le dernier bulletin de l'année en cours, si l'élève fréquente déjà un établissement scolaire.

1 Les demandes relatives à un certificat de naissance doivent être expédiées à :

Directeur de l'État civil
2535, boulevard Laurier (rez-de-chaussée)
Québec (Québec) G1V 5C5
Téléphone : 418 644-4545
etatcivil.gouv.qc.ca

L'ÂGE D'ADMISSION

L'âge d'admission est fixé à 5 ans révolus avant le 1^{er} octobre 2016 pour les élèves du préscolaire et à 6 ans avant le 1^{er} octobre 2016 pour les élèves du primaire. Il est possible de demander une dérogation à l'âge d'admission. Une telle demande concerne des cas exceptionnels pour des enfants considérés comme particulièrement aptes à la scolarisation. La direction de l'école transmettra aux parents qui le désirent les documents concernant les procédures à suivre pour une demande de dérogation.

Ententes de scolarisation

Pour les élèves qui ne résident pas sur le territoire de la commission scolaire de la Capitale et qui voudraient être scolarisés dans une de nos écoles :	▶	Durant la période d'inscription, les parents de ces élèves devront remplir le formulaire « Entente de scolarisation avec une commission scolaire extérieure », disponible sur le site Internet de la commission scolaire associée au territoire de la résidence de l'élève, de même que le formulaire d'admission et d'inscription.
Pour les élèves qui résident sur le territoire de la commission scolaire de la Capitale et qui voudraient être scolarisés dans une de nos écoles :	▶	
Pour les élèves qui font déjà l'objet d'une entente de scolarisation au cours de la présente année scolaire :	▶	L'école fréquentée indiquera la procédure à suivre afin de renouveler cette entente.

Renseignements supplémentaires : communiquez avec le secrétariat de l'école de votre quartier.

Vous ne savez pas quelle est l'école de votre quartier ? Communiquez avec le service de l'organisation scolaire au **418 686-4040, poste 2204** ou faites une recherche à l'aide du **logiciel Géobus** disponible dans la section « **Inscription scolaire** » de notre site Internet.

Choix d'une autre école

Les parents des élèves du préscolaire 5 ans et du primaire peuvent choisir une école de la commission scolaire autre que celle de leur bassin, **à la condition que des places soient disponibles dans l'école choisie**. Les parents qui désirent se prévaloir de ce droit doivent en faire la demande **au moment de l'inscription à la section « Choix d'école » du formulaire**. Les parents des élèves du secondaire doivent compléter la demande d'inscription dans une école secondaire autre que celle du bassin d'alimentation, disponible à l'école ou sur le site Internet au **www.cscapitale.qc.ca/parents-eleves/inscriptions-scolaires.asp**. L'exercice de ce droit ne permet cependant pas d'exiger le transport scolaire.

Les demandes d'admission et d'inscription seront traitées conformément à la *Politique sur les critères et les modalités d'admission, d'inscription et de transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* en vigueur à la commission scolaire de la Capitale et que vous pouvez consulter sur notre site Internet au **www.cscapitale.qc.ca/organisation/politiques-reglements.asp**

Transport scolaire

Conformément à la *Politique relative à l'organisation du transport scolaire*, l'acceptation de l'inscription d'un élève dans une école ne garantit pas l'accès au transport scolaire.

Service de garde

Les élèves du préscolaire et du primaire peuvent être inscrits au service de garde de l'école pour les périodes du matin, du midi et du soir. L'inscription se fait à l'école auprès de la technicienne du service de garde.

Préscolaire 4 ans à mi-temps

La commission scolaire de la Capitale offre des services aux enfants âgés de 4 ans résidant sur le territoire des écoles des Berges, Dominique-Savio, de la Grande-Hermine, des Jeunes-du-Monde, Marguerite-Bourgeoys, Notre-Dame-du-Canada, Sacré-Cœur et Saint-Albert-le-Grand. Les activités sont offertes à raison de 5 demi-journées par semaine. **Les places sont réservées aux élèves des écoles mentionnées**. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec l'école de votre quartier.

Préscolaire 4 ans à temps plein

Sous réserve de la prolongation du projet pilote du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour l'année 2016-2017, un groupe de 18 élèves sera formé à l'école Sans-Frontière et un autre à l'école Saint-Malo pour la clientèle qui répond aux critères prescrits par le MEES. Ainsi, les élèves doivent résider dans le bassin de l'une de ces écoles et avoir un code postal ayant un indice de défavorisation 9 ou 10. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec votre école de quartier.

Service à la clientèle et processus de traitement d'une plainte

Soucieuse d'offrir un service à la hauteur des attentes de sa clientèle, la commission scolaire de la Capitale s'engage à réaliser sa mission dans le respect de ses valeurs tout en visant la satisfaction des élèves et de leurs parents. Si vous êtes insatisfait d'un service ou d'une décision rendue, voici les étapes à suivre dans l'ordre :

Étape 1 Communiquer avec l'intervenant concerné pour exprimer son insatisfaction et tenter de résoudre le différend.

Étape 2 Communiquer avec la direction de l'école ou de l'unité administrative concernée.

Étape 3 Formuler une plainte au secrétaire général de la commission scolaire et, si nécessaire, demander une révision de la décision.

Étape 4 Formuler une plainte au protecteur de l'élève. Adressez votre requête à **M. Paul Labrecque**, protecteur de l'élève, par courriel à protecteureleve@cscapitale.qc.ca, par téléphone au 418 686-4040, poste 2121 ou par voie postale à Protecteur de l'élève, Commission scolaire de la Capitale, 1900, rue Côté, Québec (Québec) G1N 3Y5.

Pour obtenir plus d'information sur le processus de règlement d'une plainte, consultez la section « **Processus de plainte** » au cscapitale.qc.ca ou joindre le 418 686-4040, poste 2100.

Protecteur de l'élève

En vertu des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire de la Capitale met à la disposition de sa clientèle les services d'un protecteur de l'élève.

Qu'est-ce qu'un protecteur de l'élève et quel est son rôle ?

Le protecteur de l'élève est une personne indépendante et impartiale, qui ne peut être un commissaire ou un employé de la commission scolaire. Cette personne est nommée par le conseil des commissaires. Son rôle est celui d'un médiateur, d'un accompagnateur. Elle écoute, informe et dirige les plaignants dans leur processus de résolution d'une situation non résolue.

Le mandat du protecteur de l'élève consiste à recevoir et à traiter une plainte d'un élève ou d'un parent qui est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen. Selon le *Règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* de la commission scolaire, le protecteur de l'élève intervient **à la fin du processus** lorsque toutes les étapes de traitement d'une plainte ont été suivies et qu'une insatisfaction persiste.

Pour connaître le règlement sur la procédure d'examen d'une plainte, consultez le cscapitale.qc.ca à la section « **Processus de plainte** ».

Besoin
d'un
métier?

FAIS LE

TEST

MAVIE
MON
METIER
.CA



Trouve-toi un métier qui te fera saliver !

La commission scolaire de la Capitale

c'est aussi un vaste éventail de services et de formations!



7
CENTRES
DE FORMATION
PROFESSIONNELLE

PLUS DE
60
PROGRAMMES

Alimentation Restauration **Tourisme** Coiffure **Esthétique** Cuir **Textile** Habillement
Ébénisterie Finition de meubles **Électrotechnique** Entretien d'équipement motorisé
Environnement et aménagement du territoire Fabrication mécanique **Foresterie**
Mécanique du bâtiment **Mécanique d'entretien** Métallurgie **Métiers de la construction**
Secrétariat **Comptabilité** Services sociaux, éducatifs et juridiques

3 **CENTRES**
D'ÉDUCATION DES ADULTES

APPRENDRE
SEUL
EN GROUPE
OU À DISTANCE

- Pour terminer ses études secondaires
- Pour obtenir des préalables
- Pour apprendre le français
- Pour apprendre un métier en quelques mois
- Pour se perfectionner



Commission
scolaire de
la Capitale

Salon

mon
école
mon
Avenir

Commission scolaire
de la Capitale

Viens y découvrir
les programmes
de formation,
rencontrer le personnel
des écoles, assister à
des conférences,
trouver les réponses
à tes questions!

DIMANCHE

2 OCTOBRE

2016

DE 9 H À 15 H
École secondaire

La Camaradière

3400, boulevard Neuvialle

cscapitale.qc.ca

LE SECONDAIRE PUBLIC
LA BONNE ÉCOLE

Commission scolaire de la Capitale

1900, rue Côté
Québec (Québec) G1N 3Y5
Téléphone : 418 686-4040

